

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 17 mai, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2021

**PRESENTS:** Mr DUFOUR- Mme BERTRAND- Mr SOUNY- Mme GAUTHIER- Mr BARBOSA- Mr JOURDE- Mr BAYRAM - Mme CHENOT- Mme COMTE- Mr DEBRUYERE- Mr GIRAUD-GUIGUES- Mme LALLEMAND- Mme LANGELLA - Mr MARTIN- Mr MASTRONARDI- - Mr NOBLET- Mme PEREZ - Mme PIRES - Mme RAMEY- Mme RONDOT- Melle VUAILLAT -

**PROCURATION :** Mr MASCIOTRA à Mr BARBOSA

**EXCUSE :** Mr DEGUERRY

Mr GIRAUD-GUIGUES est élu Secrétaire de Séance.

Mr le Maire fait approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 février 2021,

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**1) Adhésion à la SPL ( Société Publique Locale) ALEC de l'Ain**

Mr BARBOSA explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Société Publique Locale ALEC de l'Ain a remplacé l'association du même nom, à laquelle la mairie adhérait. ALEC 01 est un acteur historique de la lutte contre le dérèglement climatique à l'échelle du département. Elle assure pour le compte des collectivités de l'Ain, des actions de sensibilisation, d'information, de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets. Elle mène ses actions dans 4 domaines principaux : l'énergie, le bâtiment, la mobilité, l'économie circulaire.

Par courrier du 1<sup>er</sup> mars, ALEC 01 invite les communes qui le souhaitent à intégrer la SPL au travers d'une action de 100€.

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**2) Personnel communal : Recrutement emplois saisonniers pendant l'été 2021**

Mr DUFOUR rappelle que la commune emploie chaque été (de juin à août) quelques jeunes pour renforcer les équipes au moment des manifestations et pallier les congés des agents titulaires. L'âge minimum a été porté à 18 ans, pour des raisons de sécurité dans l'utilisation des outils. Pour cette année, à ce jour, 6 demandes de jeunes de la commune ont été reçues.

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**3) Petites Villes de Demain : convention avec HBA pour le portage du poste de chef de projet**

Mme GAUTHIER, référente de ce projet, souligne que dans le cadre du Programme des Petites Villes de Demain et de la désignation des

3 communes lauréates sur le territoire de Haut- Bugey Agglomération, à savoir Montréal-la Cluse, Nantua et Plateau d'Hauteville, il convient de fixer les modalités administratives, financières et juridiques encadrant le déploiement du poste de Chef de projet.

En effet, cette mission constitue un enjeu majeur pour les 3 communes, en les dotant d'une ingénierie capable de les accompagner dans le développement de leurs projets inscrits au plan d'actions du Programme.

L'Etat assure une participation à hauteur de 75 % de la rémunération, sur une période de 6 années, sous réserve d'un portage du poste par l'intercommunalité.

Il a été convenu que Haut- Bugey Agglomération assurerait cette fonction, puis imputera l'intégralité charges, à parts équivalentes auprès des 3 communes.

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

## **FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **4) Admission en non valeur**

Mr DUFOUR précise qu'à la demande du trésor public, il convient de délibérer sur une admission en non valeur pour un montant total de 24.18€

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

### **5) Remise gracieuse des loyers communaux**

Mr DUFOUR avise que certains redevables ayant à souffrir économiquement de la crise actuelle, peuvent bénéficier d'une remise gracieuse de loyers

Il est proposé d'accorder les remises gracieuses ci-dessous

<b>Redevables</b>	<b>Période de remise gracieuse</b>	<b>Montant du loyer mensuel</b>
Damien Iarussi coach sportif salle de sport complexe Paradis	3 mois : avril- mai juin	550€

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

## **PETITE ENFANCE EDUCATION ET AFFAIRES SCOLAIRES**

### **6) Convention cantine scolaire 2021-2022**

Mme BERTRAND rappelle que la convention a pour objet de définir les conditions de fourniture de repas fabriqués par le collège Théodore Rosset aux élèves des écoles de Montréal la Cluse, Cette fourniture concerne uniquement les repas de midi pendant la période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les repas sont fabriqués au collège Th.Rosset, et livrés en liaison chaude en cantine satellite.

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

### **7) Tarifs des activités péri-scolaires et extra-scolaires pour l'année scolaire 2021-2022**

Mme BERTRAND notifie les tarifs actuels des services extra-scolaires et péri-scolaire et propose de les reconduire

QF	Cantine	Accueil péri-scolaire (garderies matin et soir, la séquence)
De 0 à 450	3.98€	0.97€
de 451 à 660	4.03€	1.02€
de 661 à 765	4.08€	1.07€
de 766 à ....	4.13€	1.12€

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

ALSH 3-11 ans

QF	Repas ALSH vacances et mercredis	tarif horaire	Supplément sortie <i>(quelle que soit la sortie dès lors qu'il est nécessaire de prendre 1 bus, sauf sorties cinéma à Nantua ou Oyomax)</i>
De 0 à 450	3.02€	1.34€	2.00€
de 451 à 660	3.07€	1.44€	2.00€
de 661 à 765	3.12€	1.54€	2.00€
de 766 à ....	3.17€	1.64€	2.00€

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

ALSH 11-17 ans

QF	Repas ALSH vacances	tarif horaire	Supplément sortie « jaune »	Supplément sortie « bleue »	Supplément sortie « rouge »	Séjour Hiver	Séjour Eté
De 0 à 450	3.02€	1.34€	2.00€	6.00€	10.00€	265.00€	155.00€
de 451 à 660	3.07€	1.39€	2.00€	6.00€	10.00€	295.00€	185.00€
de 661 à 765	3.12€	1.44€	2.00€	6.00€	10.00€	335.00€	225.00€
de 766 à ....	3.17€	1.49€	2.00€	6.00€	10.00€	400.00€	290.00€

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**8) Achat de chèque cadeaux au pôle du commerce offerts aux bénévoles pour leur participation aux actions de soutien scolaire en 2021-2022 (500€ chacune)**

Mme BERTRAND rapporte qu'à la demande la perception, il convient de délibérer sur ce point. Cette année, 3 bénévoles interviennent. + 1 bénévole bibliothèque

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

## ENVIRONNEMENT

### 9) Forêt : demande de subvention

Mr BARBOSA avise le conseil municipal qu'il est possible de solliciter auprès du dispositif SYLV'ACCTES une subvention pour des travaux de jardinage en futaie irrégulière résineuse en forêt communale prévus pour l'exercice 2021. Ces travaux sont à effectuer sur une surface de 7,58 ha pour un montant estimé à 5 468,14 € hors taxes. La subvention sollicitée au taux de 50 % est de 2734,07 €.

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

## TRAVAUX-URBANISME

### 10) Attribution des marchés de travaux relatifs à la rue du Maquis

Mr SOUNY détaille le résultat des appels d'offres et propose d'attribuer les marchés selon le tableau ci-dessous

DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1 : terrassements- eaux pluviales-voirie	EUROVIA ALPES	364 220.80€	437 064.96€
Lot 2 : éclairage public	SOBECA	74 909.75€	89 891.70€
Lot 3 : revêtements qualitatifs- espaces verts-mobilier	SNTF	124 261.00€	149 113.20€

Pour : 22	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

### 11) Résidence autonomie Alzheimer : attribution du lot terrassement-VRD- espaces verts

Mr SOUNY précise que la SEMCODA va construire la résidence autonomie pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, juste à côté de la maison de santé. La mairie a passé une convention de mandat avec Semcoda visant à prendre en charge le lot terrassement-VRD- espaces verts. La proposition d'attribution est celle-ci :

DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT offre de base	Option 1 Fontaine	Base + options	MONTANT TTC
Terrassements- VRD- espaces verts	SNTF	294 768.50€	3600.00€	298 368.50€	358 042.20€

Pour : 21	Contre :	Abstention : 1	
-----------	----------	----------------	--

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h15

Le Maire  
Patrick DUFOUR

